

## 6. AMELIORER LA MOBILITE SCOLAIRE

### Action 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'écoles et créer une zone de confort

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Renforcer la visibilité des abords des écoles par l'utilisation d'un mobilier urbain attirant l'attention ; et créer une zone de confort au droit immédiat des entrées/sorties d'écoles</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Renforcer l'image et rendre davantage perceptibles les abords d'écoles via l'utilisation d'un mobilier urbain attirant l'attention, en vue d'un plus grand respect des zones 30 aux abords des écoles</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>Ensemble des abords d'écoles</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>€€(€) (≤ 50.000 €)</p>
<p><b><u>Degré de priorité et période de mise en œuvre</u></b></p> <p>Priorité 2 – action à moyen terme (&lt; 5 ans) : Mobilier urbain</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres Commune</li> <li>- Service Public de Wallonie (voie régionale, école de Villers-la-Ville)</li> </ul>

## 6. AMELIORER LA MOBILITE SCOLAIRE

### Action 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'écoles et créer une zone de confort

#### Description concrète de l'action

##### Renforcer la visibilité

Toutes les écoles étant déjà annoncées par les signaux réglementaires et les crayons jaune fluo (sauf l'école de Marbisoux, où le crayon est remplacé par un totem surplombé d'une main), la Commune (et la Région) renforcera la visibilité des abords d'écoles via l'utilisation d'un mobilier urbain protégeant les entrées/sorties d'écoles qui attire l'attention (garde-corps, potelets, etc.). Plusieurs écoles (Marbais, Tilly et Marbisoux) voient actuellement leurs abords protégés par des barrières vert foncé. Celles-ci pourraient être munies de couleurs plus visibles et pourraient être placées au droit des autres écoles (Sart-Dames-Avelines et Villers) de sorte à créer une réelle « identité » abords d'écoles, et d'inciter ainsi plus spontanément les automobilistes (et autres usagers de la route) à lever le pied. Pour l'école de Villers-la-Ville, il s'agira de placer un tel mobilier sur la voie régionale, et de remplacer le mobilier urbain existant ne répondant pas à ces critères de bonne visibilité (en particulier en cas de non mise en place d'une rue scolaire).



Complémentaire, la reproduction au sol du signal zone 30 ou A23 (« Endroit spécialement fréquenté par des enfants ») pourrait également être utilisée pour renforcer la visibilité des écoles, sur les voiries où de tels marquages ne sont pas encore présents (voies de desserte).

Au droit des traversées piétonnes situées aux abords d'école, des totems seront également idéalement placés pour attirer l'attention des automobilistes.

##### Créer une zone de confort

Afin de ne pas mettre les enfants en danger lorsque ceux-ci se rendent à / quittent l'école, ou les parents lorsqu'ils attendent leur(s) enfant(s), il est recommandé :

- D'interdire le stationnement dans un périmètre de 20 à 50 mètres aux alentours des entrées d'écoles ;
- D'aménager un espace confortable et protégé de la circulation automobile à proximité des entrées/sorties d'écoles. Cet espace pourrait être agrémenté de bancs, et être rendu convivial en le florissant par exemple. En outre, et afin de contribuer à la bonne visibilité des abords d'écoles, le mobilier urbain utilisé à cet effet sera commun à toutes les écoles.